

Monsieur,

Nous sommes en fin d'enquête publique.

Le dossier mis à disposition du public, en Mairie, sur le site de la préfecture, mais également mis à votre disposition (puisque nous sommes censés avoir les mêmes documents), est incomplet et n'a pas été complété malgré ce signalement déjà effectué auprès de vous-même dès le premier jour d'enquête publique en Mairie de Dousay.

La MRAe a d'ailleurs largement partagé ce point de vue considérant que même en ayant l'étude initiale de 2013 (donc avec un dossier complet), il est très difficile d'appréhender ce dossier.

Je considère, et vous demande de bien vouloir le mentionner dans votre rapport, que cette enquête publique est irrégulière en raison de nombreux manquements dans les documents mis à disposition du public nécessaires à la bonne information et compréhension de ce dossier.

1. L'étude initiale et un élément primordial puisque le dossier de régularisation y renvoi très souvent.
2. Le jugement de la CAA Bordeaux est également nécessaire afin de comprendre les raisons de cette EP, quels sont les régularisations qui y étaient demandées afin d'analyser si cette étude complémentaire répond aux irrégularités relevées par la CAA.
3. la note du porteur de projet fait état d'études complémentaires réalisées par CALIDRIS en citant des extraits de ces études complémentaires, sur l'avifaune nicheuse et notamment l'outarde canepetière (étude qui aurait été réalisée d'avril à juin 2022), sur l'avifaune migratrice en période post nuptiale (qui aurait été réalisée de septembre à novembre 2022), sur les chiroptères (qui aurait été réalisée d'avril à novembre 2022). Ou sont ces études?
4. Calidris n'a pas justifié l'état initial biodiversité, et n'a donc pas justifié avoir contacté les associations locales (Vienne Nature, LPO) pourtant très documentées par des spécialistes de la zone et de la biodiversité locale (qui est à priori une démarche effectuée par tous les autres cabinets environnementaux dans ce genre d'études). Ceci expliquerait en partie les négligences, légèretés, omissions, sous-évaluations redondantes de cette étude.

En conséquence, pour ces irrégularités du dossier, (mis à disposition par le porteur de projet), merci de rendre un avis défavorable pour manquements graves à la mise à disposition des informations nécessaires à la bonne information du public et de l'autorité préfectorale.

M. MARTINET Eric / Savigny sous faye